



Mouvement Républicain et Citoyen

Union Régionale de Bourgogne

La défense anti-missiles balistiques de l'OTAN : une faute stratégique

Contribution de Clément Lacaille

23-11-10

Lors de son sommet de Lisbonne les 19 et 20 novembre, l'OTAN vient de décider officiellement la mise en place d'une Défense Anti-Missiles Balistiques de Territoire (DAMBT)¹ en Europe, décision que les sommets précédents de Riga et Bucarest avaient largement préparée. La France se trouve embarquée dans une stratégie militaire et diplomatique dangereuse, sans qu'aucun débat parlementaire ou médiatisé ne soit tenu sur un choix d'une telle importance. A notre Mouvement d'en mettre en évidence les enjeux.

La question de la protection contre les missiles balistiques se posa dans les années soixante au moment où les engins intercontinentaux devinrent opérationnels. L'absence de technologies adaptées et l'équilibre obtenu par la dissuasion nucléaire, la « destruction mutuelle assurée », amenèrent les USA et l'URSS à signer en 1972 le Traité ABM d'Interdiction des Armes anti-missiles, sans doute en attendant que la technique se mette à la hauteur... En 1983 Reagan rompt le consensus et provoque une révolution avec l'Initiative de Défense Stratégique (IDS) qui annonce la création d'un « bouclier anti-missile ». Contrairement à la dissuasion nucléaire qui répond à une agression majeure par une riposte massive infligeant à l'agresseur des destructions insupportables, il s'agit dorénavant de donner priorité à la destruction en vol des missiles assaillants par des missiles défensifs qui entrent en collision ou explosent à proximité. D'une protection par la menace d'une contre-agression on passe à une protection par l'invulnérabilité du territoire. Ralentie par Clinton, puis reprise avec vigueur par Bush fils, cette doctrine partage, avec la dissuasion classique, la première place des choix stratégiques des Etats-Unis et a donné lieu à la mise en place opérationnelle d'un système d'une extraordinaire complexité.

Décrivons-le brièvement. Des satellites spécifiques détectent le lancement d'un missile assaillant, localisent, identifient l'agresseur, transmettent les données, transmettent les ordres de tir aux installations au sol, ceci durant la phase de propulsion du missile. Des radars à très longue portée, des radars de calcul de la trajectoire balistique, d'autres types de missiles défensifs installés au sol ou sur navires sont mis en action durant la phase de mi-course à très haute altitude (de 500 à 2000 Km) ; enfin d'autres radars, d'autres missiles sont optimisés pour l'interception durant la phase de rentrée dans l'atmosphère. Sachant que les vitesses acquises par les missiles assaillants vont de 1,5 km/s pour une

¹ A ne pas confondre avec la Défense anti-missile de Théâtre qui protège une zone restreinte, par exemple un déploiement de troupes à l'extérieur, le groupe aéronaval, contre des missiles de courte portée, qui est tout à fait justifiée et dont la France possède actuellement les principaux moyens.

très courte portée (500km) à 6 km/s pour les longues portées (6000 km ou plus), le temps disponible pour détecter-identifier-vérifier-calculer-choisir la réponse-décider-exécuter est de 8 mn si l'agresseur est à 1000 km, 15 mn s'il est à 3000 km, 30 mn s'il est à 10000 km...

La mise en œuvre d'un tel système pose d'énormes difficultés à résoudre en quelques minutes. Le missile assaillant peut larguer des leurres et émettre des contre-mesures qui rendent aléatoires la discrimination et le repérage ; les installations basées à terre sont localisées et préventivement attaquables ; les missiles actuels sont capables de manœuvres évasives et peuvent larguer plusieurs têtes en fin de course, alors que cette rentrée en atmosphère est parcourue pendant 20 à 40 s durant laquelle une interception est reconnue illusoire. Les radars d'alerte avancée sont nécessairement situés dans des Etats étrangers, éloignés de l'Etat protégé, et qui doivent assumer les risques de cette alliance. Dans l'hypothèse d'une interception réussie à mi-course, la plus probable, les retombées du missile assaillant, éventuellement nucléaires, peuvent atteindre les Etats survolés à ce moment, ou, au gré des vents, d'autres contrées étrangères au conflit. Un missile tiré contre la France depuis le Moyen-Orient survolerait cinq Etats avant d'approcher du but ; faudrait-il conclure à l'avance cinq accords, et avec quel contenu ? Pour avoir une probabilité acceptable d'interception, les experts estiment que deux missiles défensifs contre un assaillant sont un minimum; on imagine les difficultés face à une salve de missiles. Les essais réalisés à ce jour ont abouti à des résultats mitigés. Le système est évidemment désarmé face à une agression par un missile de croisière volant à quelques centaines de mètres du sol, engin dont la prolifération est probable à mesure que les Etats acquièrent la maîtrise des systèmes de guidage. De tels constats suffisent à discréditer la DAMBT. Et nous ne parlons pas des coûts qu'il est impossible d'évaluer.

Mais la critique essentielle se situe à un autre niveau, celui des principes d'une politique de défense, les aspects techniques étant secondaires. En 1983, Reagan avait justifié l'IDS par un argument habile : l'invulnérabilité promise allait rendre obsolète la dissuasion nucléaire, message très favorablement accueilli par une opinion universelle effrayée par la perspective de représailles qui reproduiraient la tragédie d'Hiroshima. Ce discrédit du nucléaire fait son chemin. L'article Rocard-Juppé, et surtout le discours d'Obama à Prague en faveur de l'option « zéro nucléaire », mais qui ne dit rien de la DAMBT, en montre l'influence, et cela tend à accréditer auprès du public le choix d'un dispositif exclusivement défensif.

Le nombre d'Etats en possession de missiles balistiques à moyenne et longue portée s'est sensiblement accru ces dernières années : la Corée du Nord, le Pakistan, l'Iran, l'Inde ont rejoint les cinq puissances nucléaires ; d'autres s'y joindront. La portée et la précision progressent rapidement. De tels engins font désormais partie des rapports de force internationaux. Est-il légitime de s'en protéger par un dispositif spécifique venant s'ajouter à la dissuasion nucléaire ?

Quelle menace justifie la DAMBT dans le discours des USA ? Une attaque balistique par l'Iran... Hypothèse absurde, pire que le mensonge sur les armes de destruction massive de l'Irak qui, elle, était vraisemblable. Quel esprit sensé peut envisager une agression majeure des Etats-Unis par un Etat qui serait réduit en cendres dans les heures suivantes ? Si l'Iran se dote de l'arme nucléaire, c'est pour se sanctuariser, et jouer ensuite de cette puissance, plus psychologique que technique, dans sa zone d'influence ; par ailleurs aucune organisation terroriste ne pourra se donner les moyens d'acquérir de telles armes. Il est remarquable que l'inanité de l'argument ne fait pas obstacle à son utilisation répétée par le conditionnement idéologique quotidien. Il en va de même pour les autres Etats émergents qui

estiment que l'accèsion au nucléaire militaire est la meilleure garantie de leur intégrité, et dont les offensives seraient suicidaires.

Le danger provoqué par le développement du système anti-missile américain balistique est son addition à la dissuasion nucléaire classique. Car l'obsolescence de celle-ci invoquée dans le discours de Reagan est elle-même obsolète, et si les américains soulignent, dans leur récente « Nuclear Posture Review » 2010, que l'emploi de leurs armes nucléaires est désormais limité aux cas d'agression elle-même nucléaire ou utilisant des armes de destruction massive (biologique, chimique), ils affirment en même temps qu'ils conserveront une haute capacité de frappe nucléaire tant que perdurera une menace de cette nature. Le petit pas des récents accords START 2, qui en outre risquent fort de n'être pas ratifiés par le nouveau Congrès majoritairement républicain, est significatif. Leur choix est depuis longtemps d'ajouter la Défense Anti-Missiles Balistiques de Territoire à la dissuasion et d'y entraîner l'OTAN.

Revenons aux fondements de la dissuasion nucléaire. La paix résulte d'un état d'équilibre stable entre deux adversaires potentiels qui tous deux sont vulnérables à l'agression de l'autre, mais qui possèdent tous deux la capacité de riposter en infligeant à l'agresseur des destructions telles que, même si celles-ci n'étaient que partielles, les avantages attendus de son agression seraient disproportionnés par rapport à ses propres pertes. Ce calcul ne vaut que pour l'atteinte aux « intérêts vitaux », l'absence de leur définition renforçant la gravité du risque.

Chacun accepte sa faiblesse mais a confiance en sa force ; chacun respecte la force de l'autre tout en connaissant ses faiblesses ; un double équilibre est ainsi assumé, dans la conscience de soi et dans la vision de l'autre, fondateur de relations sur une base égalitaire dans des contextes géopolitiques qui rejettent de plus en plus les hégémonies et requièrent au contraire le multilatéralisme. L'analogie peut être faite avec les relations interpersonnelles.

Tout autre est la logique engagée par l'érection de barrières qui se veulent infranchissables, quand bien même elles ne le seraient pas. Se protéger derrière sa cuirasse et brandir le glaive suprême face à des Etats qui ne possèdent que des glaives encore bien courts est à l'évidence vouloir pérenniser une position de toute-puissance. La conjugaison de ces deux forces procure une puissance démesurée : à l'abri d'une agression, l'Etat qui en dispose a les mains libres pour employer ses armes nucléaires ou conventionnelles sans craindre la riposte ; il est protégé contre la réponse à ses propres offensives ! Les Etats-Unis veulent à la fois l'inviolabilité de leur territoire et la capacité de frappe maximale illimitée. Aucune réciprocité n'est admise dans cette affirmation d'une position unilatérale qui suppose et promeut l'inégalité dans la possession de la puissance militaire. Or seules l'acceptation de la réciprocité des risques et la limitation consciente des capacités de destruction peuvent éviter d'entraîner la planète dans une spirale de violence.

Il est possible d'interpréter cette recherche constante d'hégémonie par la primauté du technologisme dans le cadre idéologique des américains. Il est également recevable de voir dans cette intolérance à la moindre vulnérabilité la persistance du traumatisme de Pearl Harbour réactivé par le 11 septembre 2001. Quoi qu'il en soit, la dénonciation unilatérale du traité ABM par G.W.Bush en 2001, le refus de renégocier un traité interdisant les missiles anti-missiles demandé par la Chine, le déploiement d'éléments DAMBT en Alaska, en Californie, au Danemark, en Ecosse, sur les bâtiments de l'US Navy, des partenariats qui installent un système complet avec le Japon et en Israël, des investissements de l'ordre de 10 mds \$ par an, autant de manifestations de la volonté d'aller jusqu'au bout de ce choix

politique. B.Obama a dû renoncer à l'installation de missiles en Pologne et de radars en Tchéquie face à l'hostilité de la Russie, mais ce projet est maintenant remplacé par des radars embarqués sur des navires américains et croisant en Méditerranée.

Le dispositif anti-missiles balistiques de l'OTAN sera nécessairement couplé avec la Missile Defense propre aux USA et dont il sera une branche. Les énormes contraintes techniques et de réactivité quasi-immédiate imposent l'unicité de commandement qui est évidemment américain. Les Etats européens, qui persistent à vouloir bénéficier d'une protection militaire à moindre coût grâce à l'OTAN, n'émettent aucune objection, et l'Allemagne elle-même continue d'affirmer que l'OTAN est « le seul cadre crédible pour la protection de l'Europe », de quoi donner des inquiétudes à ceux qui croient encore en une Politique de Sécurité et de Défense crédible de l'Union européenne !

Organisation militaire justifiée par la menace soviétique en Europe, l'OTAN se donna ensuite un champ d'action géographiquement illimité pour préserver son existence, et pérenniser la dépendance des nations européennes à son égard. A un moment où cette organisation peine à se définir, où le fiasco en Afghanistan est inéluctable, et où l'Europe n'est plus au centre des enjeux internationaux, la création d'une DAMBT vient à point renforcer ce lien qui devient une véritable tutelle technique et surtout politique. La France, qui en d'autres temps aurait tenu une position remarquée, est rentrée dans le rang et se soumet à une stratégie qui ne correspond ni à son choix initial ni à ses intérêts.

L'hégémonie militaire de Etats-Unis dans les années quatre-vingt-dix va de pair avec la domination du capitalisme financier, toutes deux créations du néo-conservatisme. Aujourd'hui les USA sont en grandes difficultés économiques et budgétaires, leurs forces militaires sont en échec sur le terrain, leur situation politique interne est soumise à de nouvelles tensions, et néanmoins ils jouent une dangereuse fuite en avant avec le développement de ce gigantesque système. L'équilibre de la dissuasion est rompu, le lieu des conflits s'étendra prochainement à l'espace dont la militarisation est déjà une réalité avec les destructions de satellites par des missiles, en attendant d'être vraiment arsenalisé par le positionnement d'armes dans cet espace. La bataille hors territoire sera bientôt possible. La course aux armements est relancée pour les Etats les plus puissants qui refuseront de se laisser distancer, les autres s'efforçant de courir derrière. La contradiction entre la perte d'influence et cette volonté de puissance absolue est irrationnelle et inquiétante. Est-ce une fatalité qu'un régime en déclin réagisse en aggravant les déséquilibres dont il est responsable et lui-même victime ?

A l'occasion d'un colloque sur les antimissiles, J.S. Mongrenier, de l'Institut Français de Géopolitique, concluait en ces termes :

« Nous sommes plongés dans ce que le philosophe M.Heidegger nomme le monde de la technique, un univers dans lequel le souci des fins et les objectifs ultimes de l'Homme sont éclipsés par la seule considération des moyens ; une certitude : tout ce qui peut être techniquement réalisé sera effectivement réalisé ». La folie du XXe siècle va-t-elle se poursuivre au XXIe ? Ce n'est rien moins que ces enjeux qui sont contenus dans la décision déjà prise d'entraîner les Etats européens dans cette galère. Les politiques participant à ce sommet ont-ils conscience du processus qu'ils ont engagé ?

Clément Lacaille

Premier secrétaire d l'Union Régionale de Bourgogne